

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
15e séance
tenue le
jeudi 22 octobre 1992
à 15 heures
New York

UN LIBRARY

DEC 2 1992
UN/SA COLLECTION
PROCES-VERBAL DE LA 15e SEANCE

Président :

M. PATOKALLIO
(Vice-Président)

(Finlande)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

92-61575. 1195L (F)

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.15
3 décembre 1992

FRANCAIS

En l'absence du Président, M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINTS 49 A 65, 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA
SECURITE INTERNATIONALE

M. PAK (République populaire démocratique de Corée) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit d'abord permis de féliciter l'Ambassadeur Elaraby de l'Egypte de son élection à la présidence de cette importante commission. Je suis convaincu que, vu ses grands talents de diplomate et sa merveilleuse expérience, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Ma délégation tient également à saisir cette occasion pour féliciter les autres membres du bureau de leur élection.

Au moment où l'on assiste à la démocratisation des relations internationales et à l'instauration d'un nouvel ordre international, il devient encore plus important de s'opposer à la politique du pouvoir et à faire du désarmement une réalité. La fin de la guerre froide et la nouvelle situation internationale ont renforcé la volonté de désarmement des peuples du monde et créé en même temps une situation propice à la solution des questions de désarmement. L'argument selon lequel la course aux armements et l'armement se justifient en tant qu'éléments de dissuasion n'est plus défendable.

Compte tenu de cette situation, des négociations et des efforts multilatéraux, bilatéraux et régionaux ont récemment été menés en matière de désarmement et certains progrès ont été réalisés dans ce domaine. L'accord conclu en juin dernier entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis sur des réductions radicales de leurs armes stratégiques n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Cependant, bien que la guerre froide ait pris fin, la course qualitative aux armements et la mise au point d'armes nucléaires encore plus perfectionnées continuent. Le monde est toujours confronté à la menace nucléaire. Cela montre que le désarmement demeure la première tâche à laquelle doit s'attaquer la communauté internationale pour venir à bout des problèmes internationaux.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Ces dernières années, l'humanité s'est intéressée principalement aux questions de la non-prolifération des armes nucléaires et de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires dans le monde entier compte tenu de la situation actuelle. Le fait que, comparativement aux efforts faits par la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire, les résultats obtenus jusqu'à présent ont été pratiquement nuls doit amener les hommes d'Etat à penser et agir de façon plus réaliste.

En oeuvrant au désarmement nucléaire, il est primordial que les puissances nucléaires soient conscientes de leur responsabilité particulière en la matière et aient la volonté politique d'éliminer complètement les armes nucléaires.

Aujourd'hui, rien ne peut justifier la possession d'armes nucléaires. L'affirmation selon laquelle les armes nucléaires devraient rester un moyen de dissuasion est anachronique et ne peut être interprétée que comme une volonté de dominer le monde par une politique de pouvoir.

L'objectif premier de la communauté internationale est d'abolir toutes les armes nucléaires, d'interdire tous les essais nucléaires et d'arrêter la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Nul n'ignore que la poursuite des essais nucléaires a pour but la modernisation des armes nucléaires. En fabriquant de nouvelles armes nucléaires plus subtiles tout en réduisant le nombre des armes nucléaires anciennes, les puissances nucléaires se moquent de l'humanité. Quant à savoir si les puissances nucléaires auront réellement la volonté de réaliser le désarmement nucléaire, cela dépendra de ce qu'elles feront pour interdire les essais nucléaires.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Le Gouvernement de notre république appuie les résolutions de l'Assemblée générale relatives à une interdiction générale et complète de tous les essais nucléaires et estime que les puissances dotées d'armes nucléaires doivent tenir compte des efforts de la communauté internationale visant à arrêter ces essais.

Le régime de non-prolifération nucléaire est un moyen efficace de démanteler les arsenaux d'armes nucléaires, qui a beaucoup contribué à prévenir leur prolifération. Mais s'il ne doit servir qu'à prévenir la propagation des armes nucléaires vers des Etats non dotés d'armes nucléaires, tout en permettant les essais et la mise au point d'armes nucléaires par des puissances nucléaires, ce régime ne répondra pas au souhait de l'humanité d'éliminer toutes les armes nucléaires de la surface du globe. Nous pensons que l'inégalité qui caractérise ce régime, qui n'empêche pas la mise au point d'armes nucléaires par des puissances nucléaires et qui est utilisé comme moyen de pression sur les Etats non nucléaires, ne devrait plus être tolérée, et nous estimons qu'il s'agit là d'une question importante qui détermine l'avenir du Traité sur la non-prolifération.

Une autre question qu'il convient de mentionner, qui concerne le sort du Traité sur la non-prolifération (TNP), est le fait inhabituel qu'un pays détenteur de la technologie nécessaire à la fabrication d'armes nucléaires acquiert une quantité de matières fissiles supérieure à ses besoins. Le monde juge très préoccupant l'acquisition par le Japon d'une quantité de plutonium supérieure à ses besoins.

Le désarmement nucléaire et le démantèlement complet des armes de destruction massive, y compris des armes chimiques, et d'importantes réductions des armes classiques sont inévitables. Il est encourageant de noter que les efforts déployés au niveau international pour éliminer les armes de destruction massive aient permis des progrès notables dans les négociations portant sur un traité d'interdiction des armes chimiques.

Bien que l'on ait prétendu que les superpuissances étaient parvenues ces dernières années à des progrès en matière de désarmement, des transferts d'armes des pays développés vers les pays en développement, et l'accentuation de la course aux armements qui en découle, suscitent de vives préoccupations sur le plan international. Les principaux responsables des exportations

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

d'armes cherchent à détourner l'attention du monde en qualifiant des petits pays comme le mien d'"exportateurs de missiles", alors que leurs exportations d'armes atteignent des milliards de dollars. Nous n'exportons pas de missiles, et nous sommes opposés au transfert de missiles ou de technologie connexe vers d'autres pays.

A la quarante-sixième session, les membres de l'Assemblée générale se sont vivement intéressés à la question des transferts d'armes et ont adopté une résolution portant création d'un registre des Nations Unies. Ce registre nous apparaît nécessaire pour le désarmement et l'instauration de la confiance, et nous pensons qu'il faudra poursuivre dans ce sens, car il s'agit d'une mesure réaliste destinée à prévenir tout type de course aux armements et à contrôler les transferts d'armes. Cependant, ce registre ne permettra une plus grande transparence en matière de transferts d'armes que s'il englobe tous les types d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, et l'équipement terrestre connexe.

La question du désarmement dans la péninsule coréenne continue de faire l'objet d'une attention soutenue de la part de la communauté internationale, en raison de sa position géographique vitale pour la sécurité de l'Asie et des forces armées en très grand nombre qui s'affrontent quotidiennement le long de la ligne de démarcation militaire. La question du désarmement et de la paix dans la péninsule coréenne est importante non seulement pour la paix et la sécurité en l'Asie, mais aussi pour l'avenir de notre nation.

Le souhait ardent de réunification du peuple coréen, qui se fait chaque jour plus intense, fait de la réalisation du désarmement et de la paix sur la péninsule coréenne une tâche prioritaire, qui ne doit souffrir aucun retard.

Animé du souhait ardent d'ouvrir la voie à une réunification pacifique du pays, le Gouvernement de notre république a fait des propositions de désarmement, qui comprennent la Déclaration de non-agression Nord-Sud, la conclusion d'un traité de paix entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis, d'importantes réductions des forces armées au Nord et au Sud à un niveau défensif inférieur à 100 000 hommes et, parallèlement, le retrait par étapes des forces armées des Etats-Unis du territoire de la Corée du Sud. Le Gouvernement a fait des efforts patients à cette fin.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

La réalisation du désarmement dans la péninsule coréenne dépend de la mesure dans laquelle les dirigeants de la Corée, du Nord et du Sud, sont conscients de la lourde responsabilité qui leur incombe vis-à-vis de la société et de la façon dont ils s'acquitteront de cette responsabilité.

A cet égard, la mise en oeuvre de l'Accord de réconciliation, de non-agression, de coopération et d'échanges entre le Nord et le Sud et la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne confirment la volonté de notre pays de réunir les conditions favorables à une réunification, en réalisant le désarmement par le biais de l'indépendance nationale. C'est la conséquence inéluctable du souhait ardent de réunification du peuple coréen tout entier, un souhait qui se fait chaque jour plus fort, et de la grande victoire remportée dans la lutte commune que le Nord et le Sud se sont livrés pour concrétiser les trois principes de la réunification nationale.

Les huitièmes Pourparlers de haut niveau Nord-Sud, qui ont eu lieu à Pyongyang le mois dernier, ont débouché sur l'adoption par les comités conjoints d'accords annexés dans plusieurs domaines, ce qui a permis aux comités conjoints d'entamer leurs travaux. Le Comité militaire conjoint Nord-Sud a commencé ses travaux après qu'eut été adopté un accord annexé d'application et de respect de l'Accord de non-agression Nord-Sud, qui fait partie de l'Accord Nord-Sud.

L'accord d'application et de respect comporte six chapitres, dont les quatre premiers sont : chapitre 1, "non-utilisation d'armes"; chapitre 2, règlement pacifique des différends et prévention de conflit armé accidentel; chapitre 3, ligne de démarcation et zones de non-agression, et chapitre 4, mise en place et fonctionnement d'une ligne militaire névralgique.

Depuis que le Comité militaire conjoint Nord-Sud veille au respect du principe de non-agression, un mécanisme juridique destiné à réduire l'affrontement militaire dans la péninsule coréenne et à y mettre fin a été mis en place; il n'y a donc aucune raison de craindre une course aux armements entre le Nord et le Sud. Tel est le point de départ de la mise en oeuvre du désarmement. Nous ne ménagerons aucun effort pour appliquer l'accord annexé en vue de l'application et du respect de la Déclaration de non-agression.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Il est important pour cette mise en oeuvre que tous les pays intéressés respectent l'Accord Nord-Sud et créent les conditions propices à sa mise en oeuvre conformément aux efforts déployés par le Nord et le Sud. Historiquement, la question coréenne était liée aux relations internationales. Par conséquent, les autres pays concernés devraient accorder toute l'attention voulue aux efforts du Nord et du Sud pour mettre en oeuvre l'Accord Nord-Sud. Depuis que le Nord et le Sud ont affirmé qu'ils n'envahiront pas leurs territoires respectifs, ce qu'on appelle "la dissuasion d'une invasion du Sud" - prétexte invoqué par les Etats-Unis pour faire stationner leurs troupes en Corée du Sud - n'est plus nécessaire, et le retrait des troupes américaines est devenu une exigence de l'heure. Si les Etats-Unis rejetaient cette exigence, cela signifierait qu'ils ne reconnaissent pas l'Accord de non-agression, ce qui risquerait de nuire au climat de confiance qui s'est instauré entre le Nord et le Sud depuis son adoption.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

La cessation des exercices militaires à grande échelle dans la péninsule coréenne et ses environs est un élément urgent pour créer une atmosphère favorable à l'application de l'Accord Nord-Sud. En août dernier, les Etats-Unis et la Corée du Sud ont organisé dans la péninsule coréenne un exercice militaire conjoint dit "Focus Lens 92".

A la "24e réunion de sécurité annuelle Corée du Sud-Etats-Unis", qui a eu lieu récemment à Washington, les Etats-Unis et les autorités de la Corée du Sud se sont "mis d'accord en principe" pour reprendre l'an prochain les exercices militaires conjoints dits "Team Spirit". Des manoeuvres militaires aussi provocatrices ne peuvent être considérées que comme un acte visant à entraver intentionnellement le processus de paix et de réconciliation dans la péninsule coréenne et à bloquer le processus du dialogue Nord-Sud.

Vu que les manoeuvres militaires "Team Spirit" ont été suspendues avant l'inspection de notre région par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), il est d'autant plus injustifiable de les reprendre à un moment où l'inspection nucléaire est en cours.

Les Etats-Unis ne devraient pas suivre la politique de puissance de l'ère de la guerre froide. Conformément à la situation nouvelle qui existe maintenant, ils devraient cesser d'intervenir dans la question coréenne, et de plus, ils devraient prendre des mesures pratiques qui favoriseraient l'application de l'Accord Nord-Sud, plutôt que de l'entraver.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne, qui est sous la véritable menace des armes nucléaires, est une tâche de toute première importance.

Conformément à la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, le Nord et le Sud ont mis en place le Comité de contrôle nucléaire conjoint, qui fonctionne et qui est chargé de débattre des questions d'ordre pratique sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Actuellement, il discute de l'accord annexe et des réglementations d'inspection sur l'application de la Déclaration conjointe. Pour appliquer la Déclaration conjointe, il est important d'inspecter les armes nucléaires et les bases américaines en Corée du Sud.

Il est donc regrettable que, à cause de l'opposition des Etats-Unis et des autorités sud-coréennes à l'inspection des armes nucléaires et des

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

bases qui se trouvent en Corée du Sud, la réglementation sur l'inspection n'ait pas encore pu être adoptée.

Nous avons déclaré à maintes reprises que nous n'avons pas d'armes nucléaires, que nous n'avons pas l'intention d'en avoir ni d'en fabriquer, et que nous n'en avons pas la capacité. L'honnêteté de la politique nucléaire pacifique du Gouvernement de notre république et sa volonté de dénucléarisation ont déjà été prouvées à l'évidence par le fait que nous avons ratifié l'Accord de garanties et les trois séries d'inspection ad hoc de l'AIEA. Les "soupçons" sur notre développement nucléaire s'estompent.

Si les armes nucléaires et les bases américaines en Corée du Sud sont vérifiées grâce à des inspections, la dénucléarisation de la péninsule coréenne sera possible. La question nucléaire en ce qui concerne la péninsule coréenne et les soupçons nucléaires qui n'ont pas encore été dissipés proviennent du déploiement d'armes nucléaires en Corée du Sud.

Tout récemment, il a été révélé qu'un entrepôt souterrain pour les armes américaines avait été construit dans la région montagneuse de la Corée du Sud et qu'il existait une base de sous-marins nucléaires américaine à Jinhae, en Corée du Sud, où de nombreux sous-marins américains chargés d'armes nucléaires ont accès. Cela nous amène à soupçonner la sincérité de leurs dires quant à la non-existence d'armes nucléaires en Corée du Sud. Il est donc évident que le règlement de la question nucléaire dans la péninsule coréenne nécessite une inspection d'ensemble des armes nucléaires et des bases américaines qui se trouvent en Corée du Sud.

Toutefois, les autorités américaines et les autorités de la Corée du Sud, tout en refusant l'accès public à toutes les bases et armes nucléaires américaines en Corée du Sud et n'acceptant toujours pas qu'elles soient inspectées, insistent pour que l'on procède à une "inspection mutuelle du même nombre d'armes", ainsi qu'à "l'inspection par mise en demeure", et s'occupent activement d'en vanter les bienfaits.

Or, l'inspection des bases militaires ordinaires n'a rien à voir avec la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Au contraire, c'est une question interne qui doit être traitée dans le contexte du Comité militaire conjoint Nord-Sud, créé par l'Accord Nord-Sud.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Le nouveau "scénario" des autorités américaines et sud-coréennes nous fait croire que leur objectif est d'éviter les inspections d'ensemble des bases et des armes américaines en Corée du Sud, de décourager l'amélioration des relations Nord-Sud en plaçant des obstacles artificiels sur la voie du dialogue Nord-Sud, et de poursuivre la politique d'affrontement qui ne peut que diriger la péninsule coréenne dans cette voie.

Nous sommes d'avis que si les autorités sud-coréennes sont véritablement intéressées à réaliser la dénucléarisation de la péninsule coréenne, elles devraient adopter une position indépendante de toute ingérence étrangère, prendre une mesure décisive visant à ouvrir les bases américaines en Corée du Sud, et accepter les inspections qui doivent contrôler ces bases.

Notre espoir est que les Etats-Unis, responsables d'avoir été à l'origine de la question nucléaire dans la péninsule coréenne, ne s'ingèrent plus dans la question coréenne, qu'ils modifient leur politique vis-à-vis de la Corée compte tenu de la situation nouvelle, et qu'ils adoptent des mesures pour accepter l'inspection de leurs bases et de leurs armes nucléaires en Corée du Sud, plutôt que de lancer de fausses accusations sous prétexte du "principe d'inspection mutuelle du même nombre" et de l'"inspection par mise en demeure".

En même temps, nous pensons qu'il faut accorder toute l'attention nécessaire au fait que toute tentative de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Corée afin de poursuivre un objectif politique et d'imposer des pressions unilatérales n'aurait que des effets négatifs sur le règlement de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

Sur la base de l'idéal de sa politique étrangère "indépendance, paix et amitié", la République populaire démocratique de Corée est très attentive à la réalisation du désarmement et au démantèlement de toutes les armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive sur l'ensemble de notre planète.

Ma délégation pense que les délibérations sur les questions soulevées pour en débattre à la Commission aideront à faciliter le processus de désarmement, conformément aux changements qui sont survenus sur la scène internationale.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Le cadre et le fonds des relations internationales ont subi de profonds changements ces

M. Aksin (Turquie)

dernières années. La guerre froide a pris fin. Le paysage international, marqué pendant si longtemps par l'affrontement idéologique et l'impasse nucléaire, a été modifié de façon spectaculaire, ce qui a permis de mettre en place de nouvelles méthodes coopératives de comportement international. Ces changements ont ménagé de nouvelles possibilités et de nouvelles tâches, qui en fait déterminent l'essentiel de notre ordre du jour actuel. Ces événements d'importance ont rendu possible le règlement d'un certain nombre de conflits qui découlaient directement des politiques d'affrontement de l'ère de la guerre froide. Les perspectives de désarmement et de limitation des armements en tant qu'instruments clefs d'une plus grande sécurité se sont grandement améliorées.

Néanmoins, la communauté internationale est confrontée à de nouvelles tâches. Les différends ethniques, religieux et territoriaux ainsi que le nationalisme renaissant, qui avaient été longtemps étouffés sous l'ancienne structure bipolaire, ont refait surface, créant de nouvelles tensions, des crises et des conflits armés. Deux ans après la crise du Golfe, l'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriales des républiques de l'ancienne Yougoslavie, ainsi que les événements de Transcaucasie, nous rappellent cruellement que la création d'un nouveau monde ne se fera pas toute seule. La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que la création d'un monde meilleur fondé sur la légalité, la justice et la coopération, reposent sur les Membres de notre Organisation. Rappelons-nous aussi que si le processus de changement a son propre élan, les résultats positifs que nous recherchons ne pourront être obtenus que si nous réussissons à le gérer.

M. Aksin (Turquie)

Bien que l'Europe ne soit pas encore à l'abri des conflits armés, comme cela est cruellement évident en Bosnie-Herzégovine, la tendance positive dans le processus de la limitation des armements et de la consolidation de la sécurité est devenue clairement visible ces dernières années. Nous devons poursuivre ce processus avec une nouvelle vigueur.

Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) constitue la pierre angulaire de la sécurité européenne future. Avec sa gamme complète de mesures de réduction des armes conventionnelles et son système de vérification de vaste portée, ce traité, complété par l'Accord FCE 1A sur les effectifs des forces armées conventionnelles en Europe, les Documents de Vienne de 1990 et 1992 sur les mesures d'édification de la confiance et de la sécurité, et la Charte de Paris, est un document qui témoigne de la fin de la guerre froide et du début d'une ère nouvelle de partenariat de sécurité pour ce continent.

La Turquie se félicite de l'accord conclu au Sommet d'Helsinki en juillet 1992 sur l'application à titre provisoire du Traité FCE. La Turquie a déjà ratifié ce Traité et espère que le processus de ratification se terminera rapidement.

La Turquie se félicite de la décision prise au Sommet d'Helsinki de créer, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), un forum pour la coopération dans le domaine de la sécurité. De nouvelles négociations sur le désarmement et l'édification de la confiance et de la sécurité, qui doivent être entamées dans le cadre général de ce forum, joueront un rôle crucial dans le renforcement de la dimension de sécurité du nouvel ordre européen. Les négociations sur de nouvelles mesures d'édification de la sécurité et de la confiance feront partie intégrante de ce processus. Comme dans le passé, la Turquie continuera de jouer un rôle actif dans les efforts visant à parvenir à des résultats rapides et concrets se traduisant par des mesures destinées à faire baisser les effectifs des forces, à augmenter la transparence et à renforcer une coopération militaire dans de nombreux domaines.

Dans le domaine des armes nucléaires, nous louons le leadership et la perspicacité des Présidents Bush et Eltsine, qui ont conclu un accord au sommet de Washington en juin dernier pour réduire le nombre d'ogives déployées bien en deçà des niveaux du Traité sur la réduction des armes stratégiques

M. Aksin (Turquie)

(START). Cet accord prévoit également l'élimination de tous les missiles balistiques intercontinentaux à ogives multiples basés à terre des Etats-Unis et de la Russie. Le Protocole de Lisbonne au Traité START, qui a permis au Bélarus, au Kazakhstan et à l'Ukraine de devenir Parties au Traité, était un autre grand succès dans le domaine du désarmement nucléaire, dont nous nous félicitons.

Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, il y a eu une évolution très positive l'année dernière. L'adhésion de la France et de la Chine au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) était une étape historique dans la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire.

Nous nous félicitons de l'adhésion de l'Afrique du Sud au TNP et de l'engagement du Bélarus, du Kazakhstan et de l'Ukraine d'en devenir parties en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires dans un proche avenir. L'adhésion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont également les cinq Etats officiellement dotés d'armes nucléaires, renforcera considérablement le prestige et l'universalité du Traité au moment où cette commission commence les préparatifs pour la Conférence du TNP qui doit se tenir en 1995.

Nous considérons le TNP comme un accord multilatéral clé dans le domaine du désarmement. En réduisant considérablement le risque d'une guerre nucléaire, le TNP a apporté une contribution importante à la sécurité internationale et aux efforts de limitation des armements. En tant que Partie au TNP, la Turquie estime que le strict respect des dispositions du Traité de la part tant des parties dotées d'armes nucléaires que des parties non dotées d'armes nucléaires revêt une importance fondamentale. A la Conférence de révision du TNP, en 1995, les parties contractantes devront explorer toutes les voies qui puissent rendre le Traité plus efficace, et notamment la possibilité de sa prorogation indéfinie. Une telle décision devrait s'accompagner de mesures visant à développer davantage encore le régime de vérification du Traité et à renforcer les efforts visant à promouvoir son acceptation universelle.

La tendance à la baisse du nombre des essais nucléaires s'est poursuivie en 1991. Le moratoire des essais nucléaires adopté par les Gouvernements français et russe pour l'année 1991 et la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'imposer un moratoire de neuf mois sont autant d'événements positifs qui ouvrent la voie à une interdiction totale des essais nucléaires.

M. Aksin (Turquie)

La Convention sur les armes chimiques, qui, nous l'espérons, recevra l'appui d'une majorité écrasante à l'Assemblée générale, est un jalon historique dans le domaine du désarmement. En effet, c'est le premier accord multilatéral de désarmement mondial qui non seulement interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive, mais vise aussi, grâce à son régime de vérification efficace permettant des inspections sur les sites, à éliminer les arsenaux existants et à interdire la fabrication d'arsenaux nouveaux. Je saisis cette occasion pour féliciter les membres de la Conférence du désarmement du succès de leurs longs efforts. A cet égard, nous tenons à rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Von Wagner de l'Allemagne, qui, en tant que Président du Groupe spécial, a joué un rôle crucial pour parvenir à ce résultat.

Etant donné les événements récents dans sa région, la Turquie appuie fermement la Convention sur les armes chimiques et est prête à figurer parmi les signataires initiaux. Nous invitons tous les Etats membres des Nations Unies à signer et à ratifier ce document important qui, nous en sommes sûrs, apportera une contribution importante à la paix et à la sécurité. La Turquie se félicite de l'établissement de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye. Nous avons l'intention d'apporter une contribution active aux importants travaux qui seront confiés à cette organisation.

Le succès de la conclusion de la Convention sur les armes chimiques devrait donner un nouvel élan aux travaux de la Conférence du Désarmement. C'est le moment pour s'arrêter un instant sur certains aspects importants des travaux de la Conférence. Nous estimons que c'est le bon moment pour examiner sa composition, son ordre du jour et ses méthodes de travail. Nous sommes heureux de voir que le Président actuel de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Servais de la Belgique, mène actuellement des consultations sur ces questions importantes.

Nous sommes profondément convaincus que la Conférence du désarmement devrait reconnaître les changements profonds qui se sont produits dans la politique mondiale et la nécessité d'adapter ses priorités à ces changements. Cela veut dire qu'elle doit restructurer et remodeler son ordre du jour. Elle devrait viser à le centrer davantage sur ses objectifs pragmatiques afin de pouvoir examiner des questions qui intéressent directement les préoccupations

M. Aksin (Turquie)

de tous les Etats dans le domaine de la sécurité. En procédant ainsi, la Conférence doit également étudier à fond sa composition. Les événements spectaculaires et radicaux qui se produisent dans le monde nous obligent à rechercher une participation et un partage de la charge de travail beaucoup plus larges au sein de la Conférence afin de pouvoir atteindre l'objectif d'élaborer des programmes d'ensemble de désarmement avec une participation plus universelle. La défense du statu quo dans cet organe ne sera pas une réponse suffisante. Au lieu de limiter, au nom de l'efficacité, le nombre des participants au processus de négociation, nous devons trouver les moyens permettant d'ouvrir la Conférence du désarmement à tous les membres de la communauté internationale qui sont disposés à contribuer à ses travaux importants. Les organes à participation non limitée sont le meilleur moyen d'assurer l'acceptation universelle.

En ce qui concerne le programme de travail pour 1993, la priorité devrait être donnée à la non-prolifération nucléaire, en plaçant l'accent sur le renforcement des normes internationales, sur l'interdiction totale des essais nucléaires et sur la transparence dans les armements. A une époque où le risque d'une diffusion incontrôlée des armes et techniques nucléaires s'accroît, des mesures préventives qui dissuadent réellement et qui, si nécessaire, pénalisent cette diffusion, exigent qu'on s'y intéresse sans délai.

Au sujet de la transparence en matière d'armements, nous pensons qu'on pourra faciliter les travaux du comité spécial qui, nous l'espérons, sera créé très bientôt, en s'inspirant des définitions élaborées avec soin dans le Traité FCE et dans les deux Documents de Vienne sur les mesures d'édification de la sécurité.

M. Aksin (Turquie)

Si nous apprécions la nécessité d'un certain travail conceptuel, cela ne devrait toutefois pas nous empêcher d'adopter une attitude pragmatique qui permettrait à la Conférence d'examiner d'urgence et avec efficacité les questions clefs. Il faudrait, selon nous, accorder la priorité à l'élaboration de dispositions concrètes qui permettraient à la communauté internationale de mieux contrôler les transferts internationaux d'armes et de parvenir ainsi à une plus grande transparence.

Quant à l'avenir de la Conférence du désarmement, nous appuyons la suggestion de la délégation australienne, selon laquelle, pendant la présente session de la Commission, une réunion des Etats Membres intéressés des Nations Unies serait convoquée par le Président de la Conférence afin d'entreprendre un large échange de vues sur la composition, l'ordre du jour et les méthodes de travail de la Conférence. Ceci constituerait un excellent point de départ.

Conformément à sa tradition, la Turquie a appuyé le concept de la transparence dans les affaires militaires, qu'elle estime représenter une composante importante des efforts visant à instaurer la confiance et à réduire l'imprévisibilité au niveau régional comme au niveau universel. Nous avons soutenu, dès le tout début, l'élaboration d'un système normalisé de rapports annuels des Nations Unies sur les budgets militaires et nous avons participé à son application. Dans le même ordre d'idées, la Turquie a appuyé la création du Registre des armes classiques des Nations Unies et elle attend avec intérêt sa mise en oeuvre effective en 1993. Nous nous félicitons du rapport présenté par le groupe d'experts techniques gouvernementaux et nous le félicitons des efforts qui ont permis d'aboutir au consensus entre un grand nombre de pays répartis dans diverses régions du monde. Le groupe a préparé un formulaire type à l'intention des Etats pour la notification des données requises; il a convenu de définitions pour les catégories d'équipement et, ce qui est très important, il a discuté des modalités d'un prochain élargissement de la portée du Registre. De l'avis de la Turquie, ce n'est qu'en élargissant cette portée pour qu'elle inclue les achats liés à la production nationale que le Registre pourrait devenir un instrument efficace et vraiment non discriminatoire, comme le prescrit la résolution pertinente.

L'évolution politique des deux dernières années a amplement démontré l'importance d'un contrôle régional des armements et des efforts de

M. Aksin (Turquie)

désarmement pour consolider la quête globale d'une stabilité et d'une sécurité plus grandes.

Bien que le contrôle des armements et d'autres mesures visant à instaurer la sécurité aient été jusqu'à présent largement limités à l'Europe, il est extrêmement urgent d'élargir la portée de ces efforts pour qu'ils couvrent d'autres régions du monde.

Dans ce contexte, le Moyen-Orient revêt une importance particulière pour mon pays.

Au lendemain de la crise du Golfe, l'attention internationale s'est portée principalement sur l'arrêt de la prolifération de tous types d'armes au Moyen-Orient tout en reconnaissant le besoin légitime de chaque Etat de se défendre.

La recherche d'une nouvelle structure et de nouvelles mesures de sécurité au Moyen-Orient dans le but de promouvoir la paix dans la région devraient viser à instaurer la stabilité et la sécurité au plus faible niveau possible de forces armées. Les intérêts divergents et les priorités différentes des puissances régionales et les complexités de la scène politique dans la région ont fait d'un processus de contrôle des armements une entreprise difficile. Mais les perspectives de succès sont aujourd'hui meilleures que jamais. Nous pensons que la Conférence de paix du Moyen-Orient est une occasion historique de trouver une solution durable à la question de Palestine et au conflit arabo-israélien, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Dans le cadre de la dimension multilatérale de la conférence et pour compléter les négociations bilatérales, un groupe de travail a été constitué pour traiter du contrôle des armements et des questions de sécurité régionale. La Turquie participe aux travaux de ce groupe et a indiqué qu'elle était disposée à partager le fruit de son expérience avec les pays de la région, compte tenu de sa profonde conviction que des progrès dans les domaines du contrôle des armements et de l'instauration de la confiance contribueraient considérablement au succès du processus de paix dans son ensemble. S'appuyant sur les résultats fructueux des efforts européens en matière de contrôle des armements et d'instauration de la confiance, la Turquie envisage une structure de sécurité au Moyen-Orient qui serait en mesure de s'ajuster aux réalités régionales. Une telle structure pourrait se concevoir comme un système qui progresse par étapes tout

M. Aksin (Turquie)

en s'approfondissant et en se faisant de plus en plus contraignant au fur et à mesure que ses fruits, en termes d'accroissement de la sécurité, seraient de plus en plus largement partagés. Nous pensons que, sur le plan politique, cela nous inciterait davantage à relever les défis des étapes suivantes de la coopération et de l'intégration.

Nous reconnaissons les obstacles qu'implique un tel processus, mais nous sommes convaincus qu'ils ne sont pas insurmontables.

Pour conclure, je tiens à souligner que nous appuyons les efforts en vue de rationaliser les travaux de la Première Commission dans le but de parvenir à des résultats plus efficaces sur la base d'un ordre du jour allégé, plus souple et mieux rationalisé. La Turquie est prête à contribuer dans un esprit positif à de tels efforts et aux travaux de la Commission.

M. RIVERO ROSARIO (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout, au nom de la délégation de Cuba, de féliciter M. Nabil Elaraby à l'occasion de son élection à la présidence de la Commission au cours de la présente session. A de nombreuses reprises, nous avons eu l'occasion de travailler avec lui au sein de la Commission et dans d'autres organes et c'est pourquoi nous sommes tout à fait certains que nos travaux seront fructueux et couronnés de succès.

Notre gratitude s'adresse également aux autres membres du Bureau qui, selon nous, sauront aider au bon déroulement de nos travaux.

Nous tenons aussi à souhaiter la bienvenue de la part de la délégation cubaine aux délégations des nouveaux Etats qui sont récemment devenus Membres de l'Organisation.

Il ne fait aucune doute que toute une série d'événements se sont produits récemment dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, qui exercent une influence positive sur le climat dans lequel se déroulent les travaux de la présente commission et, par conséquent, sur la nature des décisions que nous devons adopter.

La responsabilité qui nous incombe à tous en ce qui concerne l'examen des points importants de notre ordre du jour veut que nous soyons capables d'analyser objectivement les questions et de projeter nos réflexions avec impartialité et pondération sans nous laisser entraîner par un excès d'optimisme ou un sentiment de triomphe. Pratiquons avec largesse cette transparence qui jouit d'une telle vogue lors de nos échanges de vues.

M. Rivero Rosario (Cuba)

Reconnaissons que des progrès ont eu lieu mais que nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif final, à savoir le désarmement général et complet.

Des étapes importantes ont été franchies dans le domaine du désarmement nucléaire grâce aux accords et aux initiatives mis aux point entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie, qui, lorsqu'on les ajoute aux engagements déjà contractés au cours des années précédentes aux termes du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (INF) et du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START), contribuent à la réduction des armes nucléaires existantes et à leur élimination, comme le demande la communauté internationale.

Les engagements contractés par les nouveaux Etats nés de l'ancienne Union soviétique qui disposent d'armes nucléaires dans leurs arsenaux respectifs, en vertu desquels ils devront procéder à l'élimination de ces armes, sont indubitablement un autre élément positif dans la voie dont j'ai déjà parlé.

Bien que le danger d'éclatement d'un conflit mondial se soit éloigné, les armes nucléaires qui existent encore dans les arsenaux des Etats dotés de ces instruments diaboliques de destruction massive sont plus que suffisantes pour détruire plusieurs fois notre planète et représentent donc toujours une menace pour l'humanité.

M. Rivero Rosario (Cuba)

De l'avis de ma délégation, il n'existe aujourd'hui aucun argument valable pour justifier - ainsi que les puissances nucléaires voudraient le faire - l'existence d'armes nucléaires et de politiques de dissuasion nucléaire. Ces politiques sont le produit de la guerre froide, mais la guerre froide est terminée et la logique élémentaire voudrait que ceux qui possèdent de telles armes et continuent de les perfectionner cessent de nous rendre victimes d'une situation qui appartient au passé.

Même si l'année dernière aucun accord immédiat n'est intervenu à propos de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, le moratoire décidé par les deux puissances nucléaires et l'attitude adoptée par certains autres pays nous amènent à penser que, compte tenu du fait que ces pays ont manifesté une réelle volonté politique, nous pourrions, grâce également aux efforts déployés depuis quelques années par un groupe de pays, progresser sur la voie de l'objectif souhaité, c'est-à-dire l'interdiction totale et complète des essais d'armes nucléaires. On peut donc raisonnablement envisager que, l'année prochaine, la Conférence du désarmement ne rencontrera aucun obstacle pour créer un organe subsidiaire doté d'un mandat de négociation adéquat pour examiner ce sujet.

Dans le cadre de cette question nucléaire - qui, aux yeux de ma délégation, devrait revêtir la plus haute priorité - se trouve celle des garanties de sécurité contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires contre les Etats non dotés de telles armes. Ces garanties, qui n'existaient déjà pas durant la guerre froide, n'existent toujours pas aujourd'hui pour ces pays.

En 1995 se tiendra une Conférence qui devra se prononcer sur l'avenir du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Notre commission doit prendre une décision en ce qui concerne le processus préparatoire de cette conférence. Comme chacun le sait, Cuba n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération. Bien que nous approuvions l'objectif général - à savoir la prévention de toute prolifération des armes nucléaires - nous pensons qu'à travers cet instrument une discrimination existe en ce qui concerne les obligations des Etats dotés d'armes nucléaires et celles des Etats non dotés de telles armes. Parallèlement, le Traité sur la non-prolifération ne fournit pas de garanties en ce qui concerne l'accès sans réserve de tous les Etats aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

M. Rivero Rósario (Cuba)

De l'avis de ma délégation, si nous voulons parvenir à l'universalité de tous les instruments internationaux, nous devons profiter de la conjoncture actuelle pour promouvoir, dans le cadre du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même, un large échange de vues auquel participeraient les Etats parties au Traité et ceux qui ne le sont pas, avec pour objectif de prévenir toute prolifération. Ainsi, grâce soit à la reformulation de certaines parties du Traité, soit à l'inclusion d'un protocole additionnel, nous pourrions instaurer un juste équilibre des droits et obligations entre tous les Etats. Cuba est prête à participer à cet échange de vues. Sans abandonner l'intérêt que nous portons à l'adoption d'une résolution qui a le plein appui de toutes les délégations, nous espérons que le projet de résolution qui sera présenté mentionnera cette idée.

Chacun sait ici la grande importance que revêt pour la communauté internationale et la cause de la paix et du désarmement, après de nombreuses années de négociations, l'accord qui a été réalisé sur un projet de convention qui non seulement interdit un certain type d'armes de destruction massive - je veux parler des armes chimiques - mais en même temps contient une disposition prévoyant la destruction de ces armes et des installations destinées à les produire ainsi que la création d'un mécanisme sensible visant l'interdiction de la production de ces armes par un détournement des utilisations pacifiques indispensables au développement économique et social.

Cuba ne possède pas d'armes chimiques. Cuba s'est prononcée pour l'interdiction et l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive, et est opposée à l'utilisation des armes chimiques. Pour Cuba, l'accord sur une convention interdisant l'utilisation des armes chimiques actuellement stockées dans les arsenaux de certains Etats et permettant de vérifier la destruction de telles armes sans créer de discrimination entre les Etats en ce qui concerne leurs droits et obligations et sans mettre des obstacles au développement juste et nécessaire de l'industrie chimique, est un sujet qui revêt une grande importance. M. von Wagner a incontestablement réalisé un travail remarquable à cet égard et il mérite toute notre gratitude.

Selon nous, le texte présenté à l'Assemblée générale par la Conférence du désarmement aurait pu être plus complet. Ma délégation a fait connaître son avis à l'organe de négociations. Toutefois, nous pensons que, globalement, ce texte est acceptable.

M. Rivero Rosario (Cuba)

La délégation de Cuba s'est associée aux auteurs du projet de résolution A/C.1/47/L.1 et est prête à prendre une part active au processus de consultations et de négociations du Comité préparatoire en ce qui concerne le futur régime d'interdiction des armes chimiques.

L'exercice mené à bien par la Conférence du désarmement eu égard à la question sur les armes chimiques confirme clairement et indéniablement que lorsque les Etats font preuve de la volonté politique nécessaire, aucun objectif, aussi éloigné puisse-t-il paraître, n'est hors de portée. Cela amène à la conclusion qu'en raison de son caractère multilatéral, la Conférence du désarmement est l'organe qui peut et doit mener à bien les négociations sur les questions liées au désarmement ayant des incidences sur tous nos pays, comme c'est le cas des armes nucléaires. Cela ne veut pas dire pour autant que nous relativisons l'importance des accords conclus sur une base bilatérale entre les puissances nucléaires.

Ma délégation est prête à participer aux échanges de vues en ce qui concerne le programme de travail et l'ordre du jour de l'organe de négociations et à examiner si des questions ne figurant pas à l'ordre du jour pourraient être traitées dans cette instance. Mais toute analyse menée à bien doit tenir compte de l'importance et de la priorité inhérentes aux questions nucléaires. Ces questions continuent de préoccuper la communauté internationale et, bien qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour depuis de nombreuses années, elles n'ont pas encore été réglées malgré les efforts qui y ont été consacrés.

Une autre question concerne la composition de l'organe de négociations. A cet égard, il faut tenir compte du fait que plusieurs pays souhaitent en devenir membres et que des transformations sont intervenues sur la scène internationale. Une alliance militaire a cessé d'exister et des changements dans l'application des politiques ont débouché sur des compromis et des réalignements.

Le Secrétaire général nous a présenté un rapport relatif à l'étude réalisée par un groupe d'experts techniques gouvernementaux sur la question de la transparence dans les armements et le Registre des armes classiques, créé l'année dernière au titre de la résolution 46/36 L. Nous remercions les experts qui ont réalisé cette étude. Sous la direction de l'Ambassadeur des

M. Rivero Rosario (Cuba)

Pays-Bas, ils sont parvenus à un accord total sur toutes les questions examinées. Ce document comporte de nombreuses recommandations.

Nous prenons note de l'étude et des recommandations qui y figurent et nous constatons qu'une évolution dans l'utilisation du Registre commence à se faire jour du fait de son élargissement. Cette évolution devrait être encore plus marquée grâce aux délibérations et aux activités du nouveau groupe d'experts et au travail déjà accompli sur cette question par la Conférence du désarmement.

M. Rivero Rosario (Cuba)

A ce sujet, nous désirons signaler que, à notre avis, la liste des questions qui pourraient être discutées en vue de son élargissement ultérieur, et qui figurent dans le rapport, est proposée à titre indicatif et au demeurant n'est pas exhaustive, car il y a encore des questions à débattre dont, pour ne citer que quelques exemples, la production nationale, le transfert de technologie et les transferts d'armes de destruction massive.

Nous sommes tous témoins des progrès enregistrés dans l'adoption d'accords en matière de désarmement et de contrôle des armements et nous constatons tous la situation économique toujours plus difficile que connaissent les pays dits "en développement". Il est de plus en plus nécessaire que le plan d'action adopté par consensus à la Conférence internationale sur le désarmement et le développement acquière une dimension pratique qui contribue à résoudre les graves problèmes économiques et sociaux fondamentaux qu'affrontent les pays en développement de façon dramatique.

Si, comme l'affirme la communauté internationale, garantir la paix et la sécurité internationales constitue un objectif primordial de l'Organisation, il faut regarder la réalité en face et se rappeler que la paix et la sécurité n'ont pas seulement pour ennemis l'agression et la guerre, mais aussi la pauvreté, la maladie, la malnutrition, le chômage et d'autres fléaux.

Tous reconnaissent le lien étroit qui unit le désarmement et la sécurité internationale ainsi que leur interaction.

Pour atteindre les objectifs de paix, et donc pour progresser vers le désarmement et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, il est indispensable de respecter strictement les objectifs et les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment ceux qui concernent la non-agression, la non-utilisation de la menace ou du recours à la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la solution pacifique des différends.

Malgré la fin de l'affrontement militaire et politique entre l'Est et l'Ouest et de la prétendue guerre froide, il subsiste des politiques et des pratiques à l'encontre des pays en développement qui sont totalement contraires à la paix à laquelle aspirent nos peuples.

Notre pays en offre un exemple. Non seulement une partie de notre territoire continue d'être usurpée par une base militaire des Etats-Unis,

M. Rivero Rosario (Cuba)

contrairement à la volonté de notre peuple et de notre gouvernement, mais notre pays est toujours victime d'un blocus criminel économique, financier et autre qui dure depuis trente ans et qui est actuellement en voie d'être renforcé au moyen de la "Loi Torricelli", qui, entre autres, viole la souveraineté d'Etats tiers en prétendant donner un caractère extraterritorial à ses dispositions draconiennes.

Les tentatives d'infiltration armée de la part d'organisations terroristes ayant leur base sur le territoire américain même se poursuivent sans cesse et ces organisations proclament sans vergogne leurs objectifs déstabilisateurs. De même, des émissions radiophoniques et télévisuelles contenant de la propagande subversive continuent d'être transmises, en violation de notre espace radioélectrique.

Il est clair que de telles pratiques ne contribuent nullement à susciter la confiance ni à créer un climat de paix et de sécurité internationales.

M. AUNG (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Je tiens d'abord à transmettre à l'Ambassadeur Elaraby les chaleureuses félicitations de la délégation du Myanmar pour son élection en tant que Président de la Première Commission. Sa vaste expérience dans les questions de désarmement et ses talents diplomatiques nous garantissent que les travaux de la session seront fructueux. Le Myanmar et l'Egypte ont une longue tradition de coopération au sein de la Conférence du désarmement et dans d'autres instances internationales. Je tiens à assurer le Président qu'il peut compter sur les efforts constants de ma délégation pour maintenir cette tradition.

Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection bien méritée et à les assurer de notre plein appui et de notre pleine coopération dans l'exécution de leurs importantes tâches.

Qu'on me permette de saisir cette occasion d'exprimer notre profonde reconnaissance à M. Robert Mroziewicz, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des affaires extérieures de la Pologne, pour la manière compétente avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission l'année dernière.

C'est avec tristesse que ma délégation a appris la nouvelle du tremblement de terre dévastateur qui a récemment frappé Le Caire, causant de nombreuses pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Je demande à l'Ambassadeur Elaraby d'accepter nos sincères condoléances.

M. Aung (Myanmar)

Nous vivons dans un monde qui évolue rapidement. Depuis la dernière session de la Commission, de nombreux changements se sont produits, et le monde actuel diffère beaucoup de celui qui existait encore il y a à peine quelques années. Il fut un temps où les négociations sur le désarmement se déroulaient dans le cadre menaçant de la guerre froide. Aujourd'hui, nos efforts dans le domaine du désarmement se déploient dans un contexte radicalement différent. Avec l'abandon des positions idéologiques qui ont été maintenues au cours des dizaines d'années qu'a duré la guerre froide, le climat politique mondial s'est considérablement amélioré. Tout au long de l'année dernière, la fin de la guerre froide a continué d'avoir une incidence positive sur la sécurité et le désarmement internationaux. Il s'est produit des signes encourageants qui montraient que la course débridée aux armements nucléaires entre les principales puissances nucléaires a finalement été maîtrisée. Un de ces signes bienvenus réside dans l'accord intervenu en juin 1992 entre les Etats-Unis et la Russie visant une importante réduction de leurs arsenaux nucléaires. Un autre se retrouve dans la diminution du nombre d'essais, qui résulte des moratoires unilatéraux sur les essais nucléaires qu'ont déclaré la France, la Russie et les Etats-Unis. Les progrès dans les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques ont également été spectaculaires. Qui aurait pu prédire que, à l'étape finale des longues et complexes négociations en vue d'une convention sur les armes chimiques menées par la Conférence du désarmement, autant aurait pu être accompli en si peu de temps et que la Commission serait en mesure d'examiner la Convention lors de la présente session?

Les tendances positives apparues l'an dernier dans le domaine de la sécurité et du désarmement internationaux ont été favorisées par le nouveau climat international qu'a suscité la fin de la guerre froide. La fin de la guerre froide a permis au désarmement nucléaire d'aller de l'avant. Ma délégation estime que le moment est venu de faire des efforts soutenus pour consolider ces acquis et pour faire en sorte que le futur ordre mondial soit pacifique et sûr.

Les Etats dotés d'armes nucléaires, notamment les principaux d'entre eux, ont la responsabilité particulière d'entreprendre de nouvelles démarches pour que le désarmement nucléaire se matérialise. A la lumière des transformations

M. Aung (Myanmar)

politiques et militaires qui se produisent en Europe et dans le monde entier, un réexamen des concepts militaro-technologiques de ces Etats constitue une mesure logique que l'on doit s'efforcer de prendre. La fin de la rivalité et de l'affrontement entre les deux blocs enlève tout leur sens aux énormes arsenaux d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive accumulés au fil des ans. Après la seconde guerre mondiale, l'augmentation du nombre d'armes nucléaires d'une superpuissance se justifiait par la menace qu'elle ressentait du fait de l'expansionnisme de l'autre. Chaque partie s'évertuait à tenir l'autre en échec grâce à la menace de représailles nucléaires, et c'est ainsi que la dissuasion nucléaire est née. Toutefois, puisque l'Union soviétique est maintenant démembrée et ne représente plus la menace qui était ressentie comme telle, les doctrines qui dominaient la pensée et la stratégie militaires pendant les années de la guerre froide ont perdu leur signification. Des structures appropriées de sécurité sans armes nucléaires doivent être définies afin de remplacer ces doctrines dépassées. La guerre froide est révolue. Il est temps d'édifier une sécurité commune en débarrassant d'abord notre monde des armes nucléaires et des armes de destruction massive.

M. Aung (Myanmar)

En de nombreuses occasions, le Myanmar a souligné que la paix et la sécurité ne peuvent prévaloir que si les principes de la Charte des Nations Unies et des normes généralement reconnues dans les relations entre Etats sont scrupuleusement respectés à tout moment. Nous partageons entièrement l'opinion exprimée par le Président dans sa déclaration liminaire selon laquelle la responsabilité de traiter les nouveaux problèmes incombe à chaque pays et que :

"Comme point de départ pour faire face aux défis actuels, aussi bien dans le domaine du désarmement que dans celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tous les Etats doivent reconnaître qu'ils ont des intérêts en commun et que leurs obligations et droits sont égaux, ce qui permettrait d'élaborer et d'ébaucher les normes et principes qui doivent régir les relations internationales aujourd'hui et à l'avenir."

(A/C.1/47/PV.3, p. 2)

Nous appuyons également son idée que les principes de la Charte sont une base solide sur laquelle il faut fonder le développement d'un nouvel ordre international, un ordre dans lequel la paix, la justice, l'égalité, la liberté et la prospérité prévaudront.

La délégation du Myanmar partage également l'opinion du Secrétaire général de l'ONU selon laquelle tous les organes des Nations Unies devraient jouer leur rôles respectifs et que l'Assemblée générale, comme le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU, ont, au titre de la Charte, un rôle important à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ce que le Président de la délégation du Myanmar, le Ministre des affaires étrangères U Ohn Gyaw, a dit dans sa déclaration à l'Assemblée générale au début du mois mérite d'être répété ici. Je cite :

"Pour être véritablement efficace, l'Organisation des Nations Unies doit inspirer et mériter par ses actions la confiance de tous les pays Membres. Ses actions doivent être guidées par un sens de la justice et par les principes de la Charte. Les décisions de l'Organisation doivent refléter cette volonté collective, plutôt que les intérêts étroits ou les préférences d'une nation ou d'un groupe de nations. Tout manquement à ces principes ne peut être que source de division et diminuer nos efforts visant à édifier un ordre international juste et équitable. Le moment

M. Aung (Myanmar)

est venu de savoir si l'équilibre constitutionnel entre les principaux organes de l'Organisation, en particulier entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, comme le veut la Charte, est régulièrement maintenu." (A/47/PV.24, p. 71)

Nous pensons que dans l'esprit de l'Article 24, l'Assemblée générale ne saurait être marginalisée.

Passant aux points concernant le désarmement dont la Commission est saisie, la délégation du Myanmar s'associe à d'autres délégations pour se féliciter de la conclusion fructueuse des négociations de la Conférence du désarmement sur la convention sur les armes chimiques. Nous sommes saisis du projet tant attendu de convention sur l'élimination totale d'une catégorie d'armes de destruction massive. Un grand nombre d'Etats, y compris le mien, ont parrainé le projet de résolution A/C.1/47/L.1 qui ouvrira la voie à la signature de la convention à Paris, en janvier 1993.

Le projet de convention est un document de consensus qui a été constitué avec soin. En tant que tel, il ne reflète évidemment pas fidèlement la position préférée de toutes les parties aux négociations, mais le Myanmar, cependant, est fermement convaincu que le texte dont nous sommes saisis présente le meilleur compromis, que la convention renforcera plus qu'elle ne diminuera la sécurité de tous les Etats parties, et que reporter l'adoption de la convention ne ferait que nous priver de l'occasion de débarrasser le monde de l'accumulation considérable de terribles armes de destruction massive stockées dans de nombreuses parties du globe. Comme notre ministre des affaires étrangères l'a dit dans sa déclaration à l'Assemblée générale :

"En tant que pays qui ne possède ni ne fabrique ces armes de destruction massive, et n'a aucune intention de les acquérir à l'avenir, nous nous félicitons de cette convention et nous voulons figurer parmi ses premiers signataires." (A/47/PV.24, p. 74 et 75)

La conclusion du projet de convention sur les armes chimiques est une preuve incontestable du fait que toute une catégorie d'armes de destruction massive peut être efficacement mise hors la loi, si les Etats qui les possèdent et les Etats qui cherchent à les obtenir ont la volonté politique d'accepter un traité universel et équitable.

A notre avis, la Conférence du désarmement devrait ensuite centrer son attention sur le désarmement nucléaire, notamment pour parvenir au traité tant

M. Aung (Myanmar)

attendu sur l'interdiction totale des essais. Les moratoires sur les essais nucléaires déclarés par la France, la Russie et les Etats-Unis sont des mesures importantes, et nous espérons que l'impasse actuelle à la Conférence du désarmement sur la question du mandat de négociation du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires pourra être surmontée avant la reprise des travaux de la Conférence en 1993.

Nous notons avec satisfaction l'annonce faite par le Président Eltsine, il y a trois jours, que la Russie prolongera son moratoire unilatéral jusqu'au mois de juillet 1993. Nous espérons que d'autres suivront ce bon exemple, ouvrant la voie à un régime mondial interdisant à jamais les essais nucléaires dans tous les environnements. Les justifications données quant à la poursuite des essais nucléaires n'ont jamais été persuasives, et elles sont aujourd'hui encore moins convaincantes que jamais. Ma délégation continue d'être profondément convaincue qu'un traité d'interdiction totale des essais est une mesure indispensable pour l'édification d'un monde plus raisonnable, - un monde sans armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un instrument fondamental pour prévenir la diffusion des armes nucléaires. L'adhésion récente d'un certain nombre d'Etats à ce traité, y compris la République populaire de Chine et la France, renforce davantage l'efficacité du Traité. Le fait que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont maintenant Etats parties au régime de non-prolifération augure bien de la Conférence d'examen du Traité de 1995.

Les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire - l'application du Traité FNI, la signature du Traité START et l'accord conclu par les principales puissances nucléaires pour réduire leurs arsenaux nucléaires - sont rassurants. Depuis 1965, lorsque le Myanmar s'est associé à d'autres Etats pour proposer le TNP, nous avons recherché un équilibre acceptable d'obligations mutuelles entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires. Maintenant que les principaux Etats dotés d'armes nucléaires manifestent leur volonté de s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, le Gouvernement du Myanmar a décidé d'adhérer au Traité, comme l'a indiqué notre ministre des affaires étrangères dans sa déclaration à l'Assemblée générale, le 5 octobre 1992.

M. Aung (Myanmar)

Le risque de prolifération - tant horizontale que verticale - reste un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale. Nous espérons que les Etats qui possèdent des armes nucléaires et ceux qui n'en ont pas s'emploieront ensemble à promouvoir le régime actuel en encourageant l'adhésion universelle des Etats Membres au principe de la non-prolifération des armes nucléaires. La Conférence d'examen du Traité de non-prolifération, prévue pour 1995, devrait nous offrir une bonne occasion de le faire.

Le changement récent du climat politique international et la dissolution des blocs militaires devraient permettre à la communauté internationale de progresser dans sa recherche de mesures efficaces pour garantir la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. La meilleure garantie serait l'élimination de toutes les armes nucléaires. En attendant, les Etats non dotés d'armes nucléaires doivent se voir donner par les Etats dotés d'armes nucléaires, l'assurance du non-recours à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires, par le biais de garanties juridiquement contraignantes. Pareille mesure renforcerait la sécurité mondiale. Nous nous félicitons que la Conférence du désarmement ait décidé de réinstituer le Comité spécial sur cette importante question au début de sa session de 1993.

Les approches bilatérales et multilatérales du désarmement se complètent; elles doivent être menées de front pour réaliser notre objectif commun.

La priorité que nous donnons à juste titre aux armes nucléaires, chimiques et autres armes de destruction massive ne doit pas détourner notre attention de la menace croissante que représentent les armes conventionnelles pour la paix et la sécurité internationales. Depuis la seconde guerre mondiale, il y a eu une succession quasiment ininterrompue de conflits armés internationaux livrés avec des armes de type classique, qui ont provoqué d'indicibles souffrances et d'énormes destructions. Certains de ces conflits et de ces crises ont conduit le monde au bord de l'abîme nucléaire. La guerre du Golfe a clairement montré l'énorme capacité de destruction des armes classiques contemporaines, notamment celles qui font appel à des techniques perfectionnées, et souligné l'ampleur des souffrances humaines qu'elles provoquent. La communauté internationale doit réfléchir sérieusement à la menace que représentent pour le monde les accumulations excessives et déstabilisatrices de ces armes, la perpétuation des conflits, les menaces et les actes d'intervention de certains Etats.

M. Aung (Myanmar)

Le Registre des armes classiques a été créé par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la transparence dans le domaine des armements. Le succès ou l'échec de cette nouvelle entreprise dépendra de la coopération universelle des Etats Membres. Cela suppose que le Registre soit juste et non discriminatoire. La question des transferts d'armes est très vaste; la situation est complexe et tout un éventail de facteurs, nationaux et internationaux, doivent être pris en compte. Nous sommes convaincus que le relâchement des tensions locales et le règlement pacifique des différends se traduiraient par une réduction sensible des budgets militaires et des achats d'armes. Pour cela, il faut laisser les nations résoudre elles-mêmes leurs problèmes nationaux ou bilatéraux, à l'abri de toute ingérence extérieure.

Chaque nation a le droit souverain de décider quels sont ses besoins en matière de défense. La grande majorité des Etats n'ont pas d'industrie nationale de défense et dépendent des importations pour répondre à leurs besoins légitimes en matière de défense. Pour certains de ces Etats, de petite ou moyenne taille, la situation est encore compliquée par l'existence de groupes terroristes qui menacent leur sécurité, font fi de l'intérêt national, et qui se livrent à des acquisitions illégales d'armes incontrôlées. Il est donc fondamental de traiter de la question des transferts d'armes d'une manière équilibrée et complète, en tenant pleinement compte des besoins légitimes de sécurité des Etats Membres.

Les tendances positives qui se manifestent dans le domaine du désarmement sont évidentes; elles donnent aux négociations de désarmement l'impulsion dont elles avaient tant besoin en même temps qu'une nouvelle motivation. Maintenant que la Première Commission a entrepris de rationaliser ses travaux, ma délégation est certaine que nos débats seront couronnés de succès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je transmettrai à M. Elaraby les condoléances exprimées par le représentant du Myanmar à l'occasion de la récente catastrophe en Egypte. Avant de lever la séance, je donne la parole au Secrétaire de la Première Commission.

M. KHERADI, Secrétaire de la Première Commission (interprétation de l'anglais) : J'informe la Première Commission que le Niger s'est porté coauteur du projet de résolution A/C.1/47/L.1, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".

La séance est levée à 16 h 45.